



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET GÉNÉRAL

PREAMBULE

L'article 1 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

La Commune de Tenay compte 1024 habitants au 1^{er} janvier 2023 (population en baisse). Elle est membre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1^{er} janvier 2017.

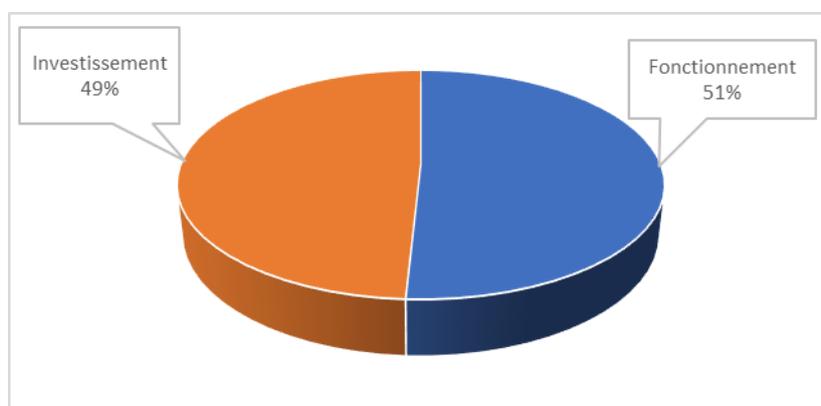
ELEMENTS DE CONTEXTE

Le montant total des 2 budgets (général + eau et assainissement) s'élève à 2 570 000€ pour cette année.

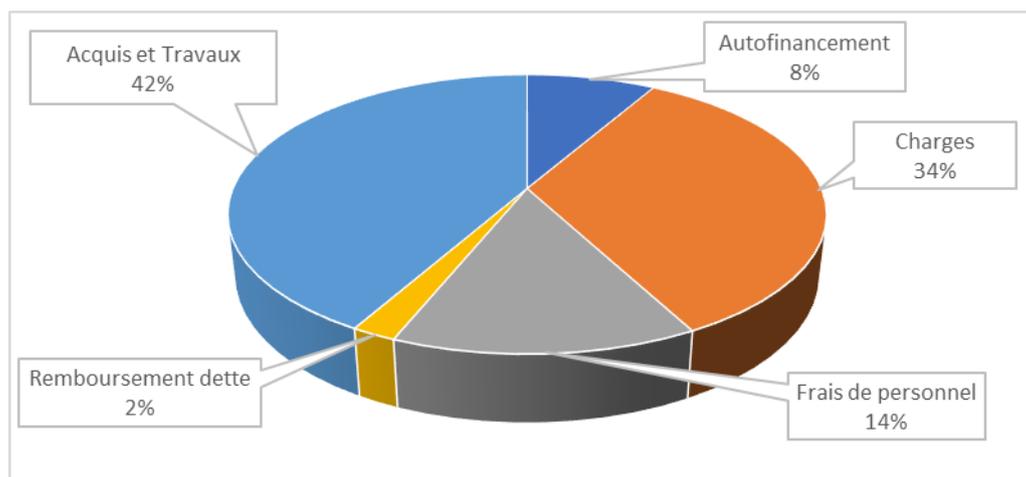
Un gros programme de rénovation urbaine d'un montant estimé à environ 3,5 millions d'euros devrait débuter en 2023 et sera étalé sur plusieurs années.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement restent identiques que l'an dernier pour tenir compte de l'augmentation des tarifs du fuel, gaz, électricité, carburant liée à l'actualité économique et géopolitique causée par la guerre en Ukraine.

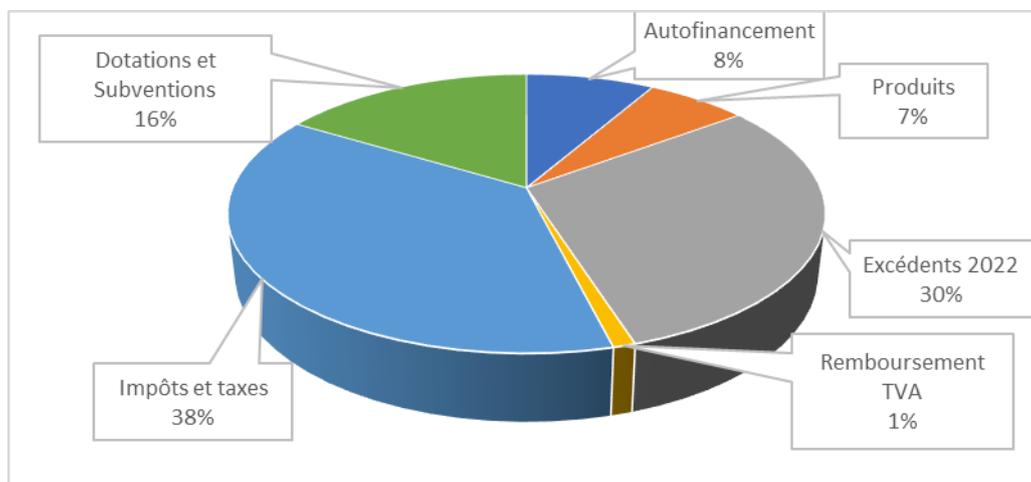
RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT



DEPENSES



RECETTES



Les priorités en dépense pour ce budget sont :

- Augmentation des dépenses pour le combustible, carburant, électricité
- Mise en valeur par la couleur : fresques sur façades : 25 000 €
- Acquisition d'un îlot insalubre pour démolition et aménagement espace public : 400 000 €
- Reconstruction mur STEP après sinistre : 180 000 €
- Fin de démolition Cité Cleyzeau : 176 000 €

Pour les principales recettes :

- Impôts locaux : Maintien des taux d'imposition (montant attendu estimé à 390 000 €)
- Fiscalité reversée : 415 000 € dont 75 000 € de Dotation Solidarité Communautaire
- Dotations et subventions : 239 200 € dont 130 000 € de DGF

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	37 099.77
011	Charges à caractère général	492 900.23	70	Produits des services	40 500.00
012	Charges de personnel	298 290.00	73	Impôts et Taxes	805 400.23
65	Autres charges de gestion courante	208 550.00	74	Dotations et participations	239 200.00
66	Charges financières	14 000.00	75	Autres produits de gestion courante	96 000.00
67 + 68	Charges exceptionnelles	3 500.00	77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de charges	20 000.00	042	Opérations d'ordre	
042	Opérations d'ordre	3 000.00	013	Atténuation de charges	
023	Virement à la section Investissement	177 959.77			
	TOTAL DEPENSES	1 218 200.00		TOTAL RECETTES	1 218 200.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent	262 026.28
16	Emprunts et dettes	30 000.00	10	FCTVA	22 930.95
20	Immobilisations corporelles	30 000.00	1068	Affectations des résultats	350 000.00
21	Immobilisations Incorporelles	42 250.00	13	Subventions	103 583.00
23	Immobilisations en cours	617 750.00	16	Emprunts	500.00
27	Autres immobilisations financières	200 000.00	021	Virement de la section fonctionnement	177 959.77
020	Dépenses imprévues		024	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations entre sections	3 000.00
	TOTAL DEPENSES	920 000.00		TOTAL RECETTES	920 000.00

FONDS DE ROULEMENT

Il était de 615 736.05 € à la fin de l'année 2022.

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET NETTE au 31 décembre 2022

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est de : 214 968 € (207 € par habitant)

L'épargne nette est de : 182 125 € (176 € par habitant)

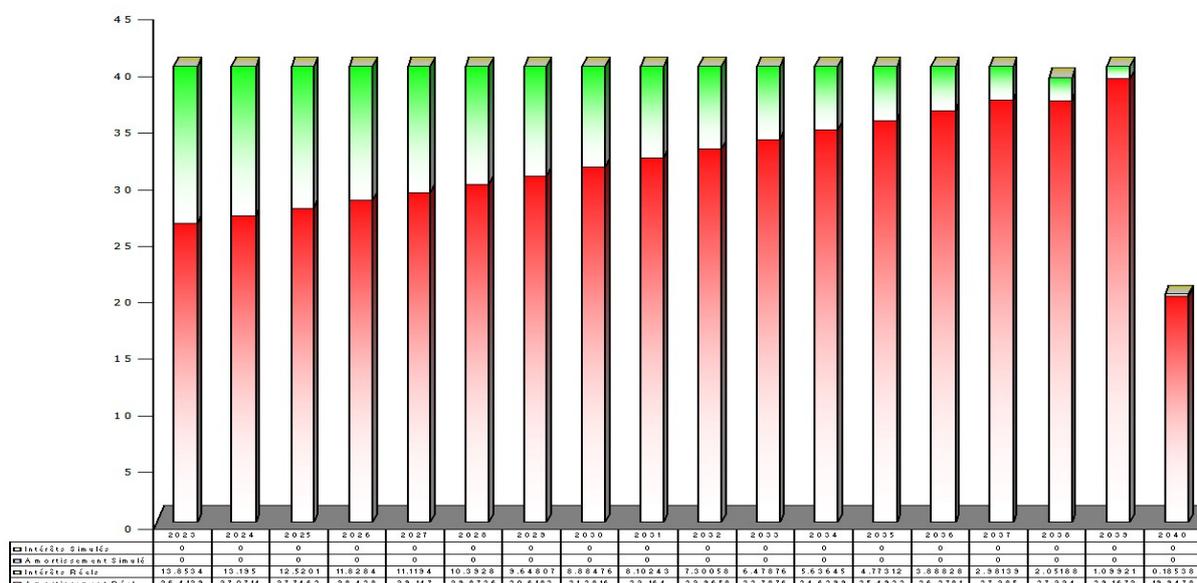
CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Elle s'élève à 2.77 en 2022. L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 598 538 € (577 € par habitant)

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Commune poursuit son désendettement. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt cette année sur ce budget. Les subventions et l'autofinancement permettent de financer les opérations d'investissement. Le montant de l'annuité est de 43 000 € soit 2 % du total des dépenses.

Courbe des remboursements



Annuité en k€

TAUX D'IMPOSITION

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux communal de la TFB est 33.23 %. Le taux de la TFNB est de 35.56 %. Le taux de la THRS est de 14.60%. Le produit attendu pour ces 3 taxes est de 391 637 €.

PERSONNEL

Les frais de personnel baisse de 2.86% par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par la fin de période de tuilage au service administratif.